



**Commune de
2362 Montfaucon**

Tél. 032/955.11.22
Fax 032/955.12.19

E-Mail : info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE
DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON
LE 21 DECEMBRE 2015 A 20.00 H.
A LA SALLE PAROISSIALE N° 3**

Le Président ouvre l'assemblée et signale que l'ordre du jour a été publié dans le J.O. n° 42 du 25 novembre 2015 et distribué par voie de tous ménages. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 08 juin 2015.
2. Fixer la subvention de base pour les nouveaux logements en 2016.
3. Fixer le prix de vente des terrains pour 2016.
 - a) Terrains à bâtir ;
 - b) Aisances ;
 - c) Aisances agricoles.
4. Discuter et approuver le budget 2016, fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de l'agence communale AVS.
6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à la taxe communale sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel.
7. Elections de 2 membres à la Commission d'école.
8. Prendre connaissance du décompte relatif aux frais de l'étude pour la rénovation du complexe scolaire et décider la consolidation du crédit de construction.
9. Prendre connaissance du décompte relatif aux honoraires d'architectes et d'ingénieurs pour le projet de rénovation du complexe scolaire et décider la consolidation du crédit de construction.
10. Prendre connaissance du décompte relatif aux frais de la rénovation du complexe scolaire et décider la consolidation du crédit de construction.
11. Divers et imprévu.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera traité tel que publié dans le J.O.

Les règlements mentionnés sous chiffres 5 et 6 sont déposés publiquement au secrétariat communal depuis 20 jours et le seront encore 20 jours après l'assemblée communale de ce soir.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Bureau de l'assemblée :

Président : M. Igor Miserez
Secrétaire : M. Eric Schaffner
Scrutateurs : Mme Marie-Françoise Chenal et M. Philippe Farine

Le Président constate la présence de 2 représentants de la presse. Il les invite à prendre place à l'écart des ayants droit tout en précisant, à l'attention des scrutateurs, que ces personnes ne possèdent pas le droit de vote.

Nombre d'ayants droit présents : 35 sur 473 électeurs inscrits (7.40 %)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 08 juin 2015

Le P.V. de l'assemblée du 08 juin 2015 ne fait l'objet d'aucune demande de compléments et de rectifications. Selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 35 ayants droit présents avec remerciements à son auteur.

2. Fixer la subvention de base pour les nouveaux logements en 2016

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale qu'il appartient à l'assemblée communale du budget de fixer le montant de la subvention de base conformément au règlement concernant le subventionnement de nouveaux logements qui est entré en vigueur le 01.01.2008.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini signale que le Conseil communal propose de fixer le montant de la contribution de base à Fr. 1'500.00 par pièce habitable, comme en 2015.

La parole n'étant pas requise, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de fixer la subvention de base pour les nouveaux logements à Fr. 1'500.00 pour l'année 2016 selon les dispositions du règlement y relatif.

3. Fixer le prix de vente des terrains pour 2016

- a) Terrains à bâtir
- b) Aisances
- c) Aisances agricoles

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale que le Conseil communal propose à l'assemblée de fixer le prix de vente des terrains pour les catégories citées ci-dessus.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini signale que le Conseil communal propose de fixer les prix comme suit, qui sont identiques à 2015 :

a) Lotissement « Champs Mathias 1 »	Fr. 75.00 le m ²
b) Aisance	Fr. 25.00 le m ²
c) Aisance pour résidences secondaires	Fr. 40.00 le m ²
d) Aisance agricole	Fr. 12.50 le m ²

M. Jean-Claude Grossenbacher propose de fixer le prix de vente des aisances pour résidences secondaires à Fr. 75.00 le m².

Par 14 voix contre 4, la proposition de M. Grossenbacher est refusée par l'assemblée.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président demande s'il y a d'autres propositions que celle du Conseil communal concernant les autres prix des terrains.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de fixer le prix de vente des terrains pour 2016 selon les catégories et les montants ci-dessus.

4. Discuter et approuver le budget 2016, fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale que la population a pu prendre connaissance, par voie de tout ménage, des commentaires concernant le budget 2016. Il indique donc qu'il sera passé en revue dans les grandes lignes. Il précise que les personnes présentes pourront poser toutes les questions nécessaires en cas de besoin.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini présente donc le budget 2016 et donne les explications nécessaires au sujet de certaines rubriques. Ce budget prévoit Fr. 2'515'600.00 de charges et Fr. 2'487'850.00 de produits, soit un excédent de charges présumé de Fr. 27'750.00.

Concernant les investissements, il n'est pas entré dans le détail puisque l'assemblée n'a pas à se prononcer sur ce budget qui n'est établi qu'à titre informatif. Il n'est prévu aucune dépense d'investissements mais des recettes pour Fr. 45'000.00, d'où un excédent de recettes de Fr. 45'000.00.

M. Todeschini termine la présentation du budget en signalant que le Conseil communal recommande à l'assemblée d'approuver le budget 2016 qui lui est soumis.

M. Jean-Claude Villat demande ce que rapporte à la commune le Centre de déchets carnés.

Il est répondu que la commune n'encaisse rien pour le Centre de déchets carnés qui est géré par le Syndicat des Biens propriété des communes des F.-M. Toutefois, la contribution que la commune doit verser à ce Syndicat représente le 50 % des coûts alors que les autres communes payent l'entier de leur participation.

M. Giovanni Todeschini donne les explications concernant l'augmentation du prix du m³ d'eau. D'une part, le SEF augmente son tarif de -.40 cts et d'autre part, la nouvelle loi sur les Eaux oblige les communes à créer des réserves pour le financement des investissements futurs d'où une autre augmentation de -.40 cts, ce qui fait Fr. 3.00 du m³ pour 2016.

M. Jean-Claude Villat demande à quel prix est vendu le bois.

M. Todeschini répond que les prix varient mais que cela représente entre Fr. 60.00 et Fr. 80.00 le m³.

M. Denis Farine fait remarquer que le budget des pâturages est un copier/coller de celui de l'année passée. Il demande si la commune fait un contrôle des travaux d'entretien qui sont effectués sur les pâturages.

Il est répondu que le Conseil communal n'intervient pas dans ce domaine car selon les dispositions du règlement des pâturages, il appartient à la Commission des pâturages de veiller à l'entretien des pâturages.

Tous les renseignements ayant été fournis aux citoyens et la parole n'étant plus demandée, le Président indique que l'on va procéder à la détermination des taxes communales et à la fixation de la quotité d'impôt, puis à l'adoption du budget.

M. Todeschini indique que seules les taxes d'eau et d'épuration subissent une modification, à savoir celle de l'eau avec une augmentation de -.80 cts le m³ et celle de l'épuration qui est proposée au même prix mais hors TVA alors que jusqu'à maintenant, c'était TVA comprise. Toutes les autres taxes sont inchangées par rapport à 2015. Les propositions du Conseil communal sont donc les suivantes :

Quotité d'impôt : 2,2

Taxe immobilière : 1,5 ‰ de la valeur officielle.

Frais de cadastre : 0,2 ‰ de la valeur officielle.

Taxe des chiens : - village : Fr. 80.— par animal.
- ménages hors village : Fr. 50.— par animal.

Taxe des ordures :

a) Personne physique - Par assujetti	Fr.	65.00
b) Propriétaires de résidence secondaire et appartements de vacances		
- Par résidence et appartement de vacances	Fr.	130.00
c) Chambres d'hôtes - Par bâtiment	Fr.	130.00
d) Exploitations agricoles	Fr.	130.00
e) Commerces, bureaux, cabinets médicaux, camping, gîte	Fr.	130.00
f) Village de vacances	Fr.	9'000.00
g) Restaurants, hôtels, débits de boissons	Fr.	130.00
h) Associations, sociétés sportives et culturelles propriétaires d'immeuble(s)	Fr.	130.00
i) Activités commerciales, industrielles et artisanales	Fr.	130.00
j) Etablissements médico-sociaux (EMS)	Fr.	3'000.00
k) Entités administratives publiques	Fr.	130.00

Service des eaux : (Hors TVA)

- Prix du m ³	Fr. 3.00
- Location de compteur	Fr. 20.—
- Taxe de raccordement	Fr. 10.—
- Taxe de raccordement pour nouvelles constructions	Fr. 500.—
- Taxe de raccordement de chantiers	Fr. 100.—
- Taxe annuelle pour piscines de + de 15 m ³	Fr. 150.—

Taxe d'épuration des eaux usées : (Hors TVA) Fr. 2.60 le m³

Contribution pour l'entretien des chemins Fr. 15.—/ha.
min. Fr. 20.—

Taxe d'encranne pour Montfaucon : Fr. 60.—

Supplément par encranne chargée dans les loges Fr. 40.—

Contribution à l'entretien des pâturages Fr. 20.—

Taxe des veaux de l'année Fr. 12.—

Taxe d'encranne Montfaverger Fr. 63.—

Corvées en plus Montfaucon : Fr. 2.50/h.

Corvées en moins Montfaucon : Fr. 10.--/h.

Corvées en moins Montfaverger : de 0% - 50% Fr. 65.--/encr.

de 50% - 75% Fr. 50.--/encr.

de 75% - 100% Fr. 25.--/encr.

Intérêts moratoires sur taxe d'encrancement impayée 5 %

M. Philippe Farine donne des explications au sujet des ordures produites par son exploitation agricole. Il demande que la 1^{ère} livraison de Big-Bag soit comprise dans la taxe de base des déchets et qu'ensuite, les agriculteurs achètent les vignettes.

Le Maire répond que le Conseil communal prend note et analysera cette requête.

M. Marcel Rebetez demande si le règlement des déchets est le même pour toutes les communes.

Il est répondu que le règlement de base est le même pour les communes des F.-M. mais que chaque commune est ensuite libre de définir les montants des différentes taxes.

M. Benoît Frésard propose de supprimer la taxe des déchets pour les exploitations agricoles.

Il est répondu qu'il n'est pas possible de supprimer cette taxe car le règlement tarifaire concernant la gestion des déchets définit les catégories de personnes soumises à la taxe dont les exploitations agricoles. L'assemblée peut uniquement décider du montant compris entre Fr. 100.00 et Fr. 200.00.

M. Benoît Frésard propose donc de fixer la taxe pour les exploitations agricoles à Fr. 100.00.

M. Jean-Claude Villat demande ce que représente l'augmentation du prix du m³ d'eau de -.40 cts en plus de celui du SEF.

Il est répondu que la commune devrait encaisser environ Fr. 24'000.00 en plus, ce qui permettra de créer des réserves pour l'avenir.

Le Président constate que l'assemblée est en présence d'une seule proposition de modification de taxe émanant de M. Benoît Frésard. Il propose de voter à mains levées.

La proposition de M. Benoît Frésard pour la taxe des exploitations agricoles (lettre d) à Fr. 100.00 recueille 10 voix pour et 13 contre. Elle est donc rejetée à la majorité des ayants droit présents.

Aucune autre proposition au sujet de ces taxes et de la quotité d'impôt n'étant faite, le Président propose à l'assemblée de les approuver à mains levées.

A la majorité des ayants droit présents, l'assemblée accepte les taxes et la quotité d'impôt qui accompagnent le budget 2016.

Ensuite, le Président demande à l'assemblée s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal concernant l'adoption du budget 2016.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver le budget 2016 à mains levées.

A la majorité des ayants droit présents, l'assemblée accepte le budget 2016 tel que présenté par le Conseil communal.

5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de l'agence communale AVS

Rapporteur : M. Vincent Hennin, Conseiller communal

M. Hennin signale que suite à la fusion avec la commune de Montfaverghier, il était indiqué, dans la Convention, que les règlements communs aux 2 communes devaient être adaptés dans un délai de 3 ans.

Il indique que le Service des communes, en collaboration avec la Commission des agents AVS, a élaboré un nouveau règlement de l'agence communale AVS qui doit être soumis à l'organe compétent.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Hennin signale que ce nouveau règlement est destiné à remplacer celui de la commune de Montfaucon datant de 1948 et celui de la commune de Montfaverger de 1949. Aucun changement notable n'est à signaler. Comme ce règlement est déposé publiquement depuis 20 jours, il propose à l'assemblée de ne pas procéder à sa lecture et à son examen complet. Les demandes d'explications pourront tout de même est posées. L'assemblée accepte cette proposition.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de ce règlement et la parole n'étant pas sollicitée, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A la majorité des ayants droit présents, l'assemblée approuve le nouveau règlement de l'agence communale AVS de la commune mixte de Montfaucon.

6. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à la taxe communale sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel

Rapporteur : M. Gilles Surdez, Conseiller communal

M. Surdez signale que suite à la fusion avec la commune de Montfaverger, il était indiqué, dans la Convention, que les règlements communs aux 2 communes devaient être adaptés dans un délai de 3 ans.

Le Conseil communal a donc élaboré ce nouveau règlement sur la base d'autres communes qui l'ont adopté ces dernières années.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Surdez signale que ce nouveau règlement est destiné à remplacer celui de la commune de Montfaucon datant de 1993 et celui de la commune de Montfaverger de 1985. La principale modification concerne le mode de perception de la taxe. Auparavant, il était possible de percevoir la taxe par nuitée et par personne ou par un montant forfaitaire. Avec le nouveau règlement, c'est une taxe de base de Fr. 250.00 et un montant de Fr. 50.00 par unité locative qui sera perçu. Comme ce règlement est déposé publiquement depuis 20 jours, il propose à l'assemblée de ne pas procéder à sa lecture et à son examen complet. Les demandes d'explications pourront tout de même est posées. L'assemblée accepte cette proposition.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de ce règlement et la parole n'étant pas sollicitée, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A la majorité des ayants droit présents, l'assemblée approuve le nouveau règlement relatif à la taxe communale sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel de la commune mixte de Montfaucon.

7. Elections de 2 membres à la Commission d'école

Rapporteur : Mme Pierrette Aubry, Conseillère communale

Mme Aubry indique que la Commission d'école et le Conseil communal ont enregistré la démission de 2 membres de la Commission d'école et il s'agit de les remplacer.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, Mme Aubry signale que le Conseil communal propose de nommer Mme Laetitia Villat et M. Luc Jeannottat en remplacement de Mmes Gisèle Aubry et Sandrine Thiévent.

La parole n'étant pas requise, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'assemblée accepte les nominations de Mme Laetitia Villat et M. Luc Jeannottat à l'unanimité.

8. Prendre connaissance du décompte relatif aux frais de l'étude pour la rénovation du complexe scolaire et décider la consolidation du crédit de construction

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale que l'assemblée communale du 25.02.2008 avait voté un crédit de Fr. 28'000.00 pour les frais d'étude susmentionnés. Les travaux sont terminés et le Conseil communal est en mesure de présenter le décompte.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini signale que les travaux ont été financés par un emprunt bancaire et se soldent par une dépense de Fr. 26'600.00.

La parole n'étant pas requise, le Président demande à l'assemblée s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de consolider ce crédit à Fr. 26'600.00.

9. Prendre connaissance du décompte relatif aux honoraires d'architectes et

d'ingénieurs pour le projet de rénovation du complexe scolaire et décider la consolidation du crédit de construction

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale que l'assemblée communale du 10.05.2010 avait voté un crédit de Fr. 340'000.00 pour le financement des honoraires susmentionnés. Les travaux sont terminés et le Conseil communal est en mesure de présenter le décompte.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini signale que les travaux ont été financés par un emprunt bancaire. Le décompte se présente donc comme suit :

Arc Architectures	Fr. 221'533.10
EPC Electrotechnique	Fr. 56'400.00
Bureau technique Denis Chaignat	Fr. 38'200.00
ATB SA	Fr. 81'000.00
Géomètre J.-B. Queloz	<u>Fr. 236.60</u>
Total des travaux	Fr. 397'369.70
Dont à déduire :	
Amortissement 2014	Fr. 60'000.00
Amortissement complémentaire	<u>Fr. 969.70</u>
Solde du crédit de construction	Fr. 336'400.00 =====

M. Denis Farine demande d'où proviennent les dépassements de crédit.

M. Todeschini signale qu'en cours des travaux et pour divers motifs justifiés, il a fallu attribuer des mandats complémentaires concernant le bureau d'architecture, l'ingénieur civil et l'ingénieur électricien. Les explications à ce sujet sont données à l'assemblée.

La parole n'étant plus requise, le Président demande à l'assemblée s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

Par 20 voix pour et 2 contre, l'assemblée accepte de consolider ce crédit à Fr. 336'400.00.

10. Prendre connaissance du décompte relatif aux frais de la rénovation du complexe scolaire et décider la consolidation du crédit de construction

Rapporteur : M. Giovanni Todeschini, Maire

M. Todeschini signale que l'assemblée communale du 13.12.2010 avait voté un crédit de Fr. 4'650'000.00 pour les travaux de rénovation susmentionnés. Les travaux sont terminés et le Conseil communal est en mesure de présenter le décompte.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Todeschini signale que les travaux ont été financés par un emprunt bancaire et diverses recettes dont le détail est indiqué ci-dessous. Le décompte se présente donc comme suit :

Coût total des travaux	Fr. 4'871'050.70
Dont à déduire :	
Vente d'immeubles communaux	Fr. 641'000.00
Campagne d'appels de dons	Fr. 132'603.45
Contributions de Patenschaft+Ville de Zürich	Fr. 350'000.00
Indemnités d'assurance	Fr. 10'500.00
Subventions	Fr. 1'743'459.00
Prélèvement sur le Fonds de fusion	Fr. 196'200.25
Amortissement 2015	Fr. 60'000.00
Amortissement complémentaire	<u>Fr. 288.00</u>
Solde du crédit de construction	Fr. 1'737'000.00 =====

M. Todeschini relève que le coût des travaux est supérieur de Fr. 221'050.70 par rapport au crédit voté, ce qui représente 5.52 %. Il annonce que le Conseil communal est très heureux d'être arrivé à ce résultat et il fait remarquer que par expérience, ce taux de dépassement est très minime.

Les principaux postes concernés sont :

- Travaux de fouilles
- Charpente
- Aménagement des classes
- Aménagements extérieurs
- Déménagements de classes à St-Brais
- Machines de nettoyages
- Mobilier
- Aménagement de jeux à l'extérieur
- Assainissement du bâtiment pour cause de radon.

Pour terminer, M. Todeschini rappelle que la somme totale des 3 crédits votés pour la rénovation du complexe scolaire se monte à Fr. 5'018'000.00. Le coût total des travaux à Fr. 5'295'020.40. Après déduction des aides accordées et des amortissements effectués, le total de la dette s'élève à Fr. 2'100'000.00, montant qui sera consolidé en un seul objet.

M. Marcel Rebetez rappelle que tous les termes de la convention entre lui et la commune concernant l'aménagement de la barrière à l'Est du bâtiment scolaire ne sont pas encore réglés.

M. Todeschini répond que le Conseil communal reprendra ce dossier en mains.

La parole n'étant pas requise, le Président demande à l'assemblée s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée accepte de consolider ce crédit à Fr. 1'737'000.00.

De même, l'assemblée donne compétence au Conseil communal pour regrouper les 3 crédits de construction concernés pour un montant total de Fr. 2'100'000.00.

11. Divers et imprévu

- a) M. Giovanni Todeschini présente le projet de plan spécial qui sera soumis à une prochaine assemblée communale concernant le périmètre du village de vacances REKA.

Il informe l'assemblée que cette procédure de plan spécial a été demandée par le Service du développement territorial car la REKA, qui avait déposé une demande de permis de construire pour une tour de jeux, n'a pas pu obtenir son permis car le projet empiétait sur la zone agricole.

Les directives cantonales dans le cadre de cette procédure demandent à ce que la commune fasse une information à la population. Le canton admet qu'une présentation à l'assemblée communale est suffisante.

M. Todeschini détaille donc les différents secteurs composant ce plan spécial. Aucune remarque n'est formulée à son sujet.

Pour terminer, M. Todeschini signale que ce plan spécial fera l'objet d'un dépôt public dans le courant du printemps 2016 et qu'ensuite, il sera soumis à une assemblée communale pour approbation.

- b) M. Jean-Claude Villat demande à ce que le Conseil communal fasse une étude pour aménager des places d'évitement le long de la route depuis le haut des Sairains jusqu'à

l'ancienne école de Montfaverghier car le croisement de véhicules est difficile sur ce tronçon.

Le Maire répond qu'il soumettra cette proposition lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

- c) M. Denis Farine relève que le Conseil communal a écrit à toutes les sociétés pour leur demander de conclure une assurance « Manifestation » lorsqu'elles louent les locaux du complexe scolaire. Il signale qu'il n'y a aucune assurance qui est d'accord d'assurer ce genre de couverture. Il demande si la commune ne pourrait pas inclure ce genre de couverture dans ses contrats.

Il est répondu que le Conseil communal s'est déjà renseigné à ce sujet. Normalement, c'est la personne ou la société qui signe que le contrat de location qui doit répondre des dégâts causés. Le Maire signale que le Conseil communal prendra encore des renseignements complémentaires à ce sujet.

- d) M. Markus Bader informe l'assemblée et le Conseil communal qu'il ne sera plus gérant du village de vacances REKA à partir de mars 2016 suite à une réorganisation interne. Il restera employé de la REKA mais ne fonctionnera plus que comme technicien.
- e) M. Olivier Ratzé demande s'il ne serait pas envisageable de mieux sécuriser la route du Prépétitjean depuis le bâtiment « Gai Foyer » jusqu'à la gare. Il estime que ce tronçon est dangereux car il est dépourvu d'éclairage, de marquages et la route est étroite lorsque 2 véhicules se croisent.

Le Maire répond qu'il étudiera cette demande et prendra contact avec le canton pour connaître son point de vue.

M. Benoît Frésard rappelle qu'il existe un autre chemin interdit lui aux véhicules pour se rendre au Prépétitjean depuis le magasin Volg.

- f) Mme Filomena Chevillat signale qu'elle a remarqué que les lampes et les portes du complexe scolaires restaient souvent allumées et ouvertes. Elle demande à ce que le Conseil communal informe les utilisateurs du complexe scolaire d'être plus attentifs lorsqu'ils quittent les locaux.

Mme Pierrette Aubry signale qu'elle s'occupe de ce dossier.

- g) Le Maire profite de remercier l'assemblée pour sa participation et pour les décisions prises qui montre qu'elle apporte son soutien aux autorités communales. Il remercie également la population pour le bon accueil qu'elle a réservé aux migrants installés à

l'Hôtel de la Pomme d'Or. Il indique que le Conseil communal, malgré les démarches qu'il a entreprises, regrette la fermeture du magasin du village le dimanche. Il salue la venue du nouveau boulanger qui a remplacé M. Clément Farine à qui il adresse tous ses remerciements pour son engagement et sa disponibilité envers la population de Montfaucon. Il félicite M. Vincent Hennin qui a été élu Député au Parlement jurassien et qui a en outre accepté son élection au Conseil communal. Pour terminer, il souhaite à chacune et à chacun, au nom des autorités communales, de joyeuses fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il leur souhaite également de joyeuses fêtes de fin d'année.

Il lève l'assemblée. Il est 22.10 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Igor Miserez

M. Eric Schaffner